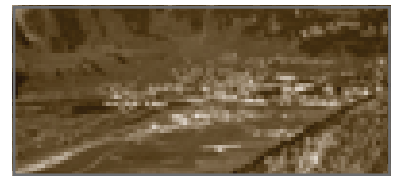
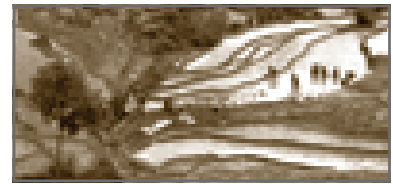


UNE QUESTION D'ÉCHELLE

L'aménagement des bassins versants peut obéir à différentes échelles, qui vont des petits bassins versants de montagne à des aires de drainage très étendues. Cependant, la plupart des programmes opèrent sur de petites unités territoriales correspondant généralement à des sous-bassins versants. Etant donné que ces projets pilotes à petite échelle ont un impact limité sur les bassins versants ou hydrographiques plus vastes, la reproduction d'expériences locales réussies est un enjeu déterminant pour les programmes d'aménagement des bassins versants, compliqué par les difficultés techniques d'extrapolation des informations et des expériences aux grands bassins hydrographiques.

L'échelle optimale d'un programme de bassins versants dépend de plusieurs facteurs, notamment la valeur stratégique du bassin



Haut: Micro-bassin versant au Népal
 Bas: Bassin versant intermédiaire dans les Alpes suisses
 Ci-contre: Macro-bassin versant dans les Andes péruviennes

IMPACTS HUMAINS ET NATURELS SUR LES PROCESSUS DES BASSINS VERSANTS: UNE QUESTION D'ÉCHELLE

En fonction de leurs dimensions, les bassins versants sont classés dans la catégorie «micro» (moins de 50 km²), «intermédiaire» (de 50 à 20 000 km²) ou «macro» (supérieur à 20 000 km²). Même si les limites inférieures et supérieures de ces trois catégories sont arbitraires, cette classification est utile pour évaluer au sein d'un bassin l'impact potentiel des activités humaines (agriculture, exploitation forestière, pâturage, etc.) par rapport aux phénomènes naturels (mouvements géologiques ou phénomènes météorologiques extrêmes). La recherche a montré que dans les unités à petite échelle, l'impact des activités humaines sur les processus des bassins versants tend à être supérieur à celui des phénomènes naturels. Dans les

bassins intermédiaires, les processus naturels sont aussi déterminants que les facteurs humains, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la dégradation de l'environnement. Enfin, dans les macro-bassins versants, les effets des processus naturels sur le site dépassent ceux des interventions humaines. En particulier, les inondations et autres phénomènes extrêmes qui frappent les plaines alluviales dépendent de processus climatiques et géologiques de grande envergure et à long terme et ne peuvent être imputables à des pratiques de gestion des bassins versants inappropriées en amont.

Source: Basé sur G. Ives et B. Messerli. 1989. *The Himalayan dilemma. Reconciling development and conservation*. Londres et New York, Routledge.





Haut: Bassin versant de montagne dans l'Himalaya (Népal)

Centre: Bassin versant en paliers dans les collines du Népal

Bas: Rivière dans les plaines Terai (Népal)

versant, la demande existante de services de bassins versants, l'état de l'écosystème, les risques de catastrophes, les priorités des partenaires locaux, et les ressources financières et technologiques disponibles. La nature et l'ampleur de l'impact final escompté devraient être en rapport avec l'échelle du programme. Les programmes locaux devraient aussi prendre en considération la «vision d'ensemble» des liens amont/aval au sein du bassin versant et de l'aire de drainage, en abordant les grands programmes d'aménagement comme une «mosaïque» de projets spécifiques au site partageant un cadre institutionnel, méthodologique et opérationnel commun.

Pour gérer les bassins hydrographiques partagés par plus d'un pays, il faut des instances internationales et sous-régionales solides en mesure d'examiner et de négocier les intérêts et les priorités des zones de montagne et de plaine. Dans plusieurs régions du monde, des accords transfrontières d'aménagement des bassins versants deviennent des mécanismes importants d'intégration régionale, basés sur les synergies entre les organismes nationaux, et réglementés par des organismes internationaux ad hoc. L'échange de connaissances et d'expériences entre les pays partageant un bassin hydrographique joue souvent un rôle décisif dans la mise au point d'un cadre de politique commun, et facilite l'engagement à long terme et le financement continu et systématique des institutions internationales et des donateurs.

AMÉNAGEMENT TRANSFRONTIÈRE DES BASSINS VERSANTS ET INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Avec ses 4 200 km de long, le Niger est le troisième fleuve d'Afrique. Son bassin hydrographique, le neuvième au monde en superficie, couvre 2,2 millions de kilomètres carrés et traverse neuf pays d'Afrique de l'Ouest – Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria et Tchad – certains comptant parmi les pays les plus pauvres de la planète.

Le fleuve enjambe quatre zones climatiques: tropicale humide, tropicale sèche, semi-aride et aride. Ses précipitations très variables oscillent entre 4 000 mm dans le Golfe de Guinée et 200 mm au Sahel. La dégradation de l'environnement et la détérioration des ressources naturelles dans le bassin sont le résultat de divers facteurs: pratiques agricoles et d'élevage non durables, feux de brousse et déforestation, pollution, érosion hydrique et éolienne, ensablement des cours d'eau et prolifération des plantes aquatiques. La dégradation des terres est une des principales menaces pour la productivité et la production vivrière, en particulier dans la zone du Sahel et les bassins versants intermédiaires. Un climat de plus en plus sec et le recul de la sédimentation, liés à une demande croissante de terres agricoles, ont contribué sensiblement à la destruction du couvert végétal, mettant dangereusement en péril les écoulements, les écosystèmes et les activités socioéconomiques.

Le Programme transfrontière du bassin hydrographique du Niger a été lancé pour lutter contre l'érosion hydrologique. Ses objectifs à long terme visent à protéger les ressources naturelles du bassin et à conserver son potentiel hydrologique afin de favoriser le développement, réduire l'insécurité



alimentaire et la pauvreté et préserver les écosystèmes locaux. Il adopte une approche participative, sensible au genre, visant à responsabiliser les acteurs locaux et à les impliquer dans les activités de réhabilitation.

Le programme comprend une composante régionale servant à renforcer la capacité de l'autorité de bassin à intervenir au niveau transfrontières. Trois composantes nationales, conçues en tant que projets d'investissement, sont axées sur les actions prioritaires de protection environnementale et de lutte contre l'alluvionnement au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Elles poursuivent des objectifs de développement communs, mais jouissent de leur propre autonomie. Les activités nationales suivent une démarche participative à tous les stades de mise en œuvre. Elles visent à sensibiliser les partenaires locaux et à renforcer les moyens d'existence des communautés

locales, notamment par une meilleure sécurité alimentaire, la création et la diversification des revenus, l'emploi rural, et l'autonomisation des femmes par le biais d'activités rémunératrices et de l'alphabétisation.

Les résultats environnementaux attendus de ce programme sont notamment: la stabilisation de 3 000 à 5 000 ha de dunes, la gestion /protection des parcours et des bassins, la remise en état de 13 500 ha de terres dégradées par l'agroforesterie, le renforcement de la capacité d'aménagement des bassins versants des institutions et des communautés locales, et le renforcement de l'Autorité de bassin du Niger. Parmi les autres résultats escomptés figurent: un ensemble d'outils pour l'identification, la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation; et un plan d'aménagement pour la lutte contre l'érosion hydraulique et l'ensablement.

